

Le Conseil Général attribuera 27 millions d'euros pour la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique, avec l'assurance, de la part de l'État, d'un plan de mesures nouvelles pour 40 millions d'euros, destiné à réduire les nuisances des riverains



La LGV sur de bons rails

27 millions d'euros...

C'est le budget que consacrera le Conseil Général pour la future Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV-SEA) entre Tours et Bordeaux. Après de nombreuses négociations menées entre le Département, l'État et Réseau Ferré de France (RFF), les Conseillers Généraux, faisant fi des clivages gauche-droite, ont adopté à une large majorité, au même titre que la Communauté d'Agglomération de

Poitiers (CAP) et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), le protocole d'intention de financement de ce projet structurant pour le grand sud-ouest.

Avec une enveloppe en augmentation de 7 millions d'euros par rapport au 20 millions d'euros initialement prévus par le Conseil Général, mais bien inférieure au 34 millions d'euros réclamés par l'Etat, Claude Bertaud a affirmé "que la décision de porter la part du Conseil Général de 20 à 27 millions d'euros trouve son explication dans l'assurance donnée par l'Etat de rallonger le montant de sa participation financière dans le cadre du Plan de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI) dans la Vienne".

En résumé, l'État allouera une somme bien plus conséquente que celle attendue pour réaliser les travaux de modernisation et de sécurisation de la RN 10, la RN 147 et la RN 149.

La participation financière des acteurs locaux

Les collectivités du Poitou-Charentes étaient sollicitées à hauteur de 310 millions d'euros pour le financement du tronçon Tours-Bordeaux (coût total : 7,14 milliards d'euros). Après négociations, le Conseil Général, la CAP et la CAPC ont adopté un plan de financement qui prend en compte les nouvelles mesures apportées par l'Etat et RFF, notamment 40 millions d'euros pour le financement d'aménagements destinés à réduire les nuisances pour les riverains. Le protocole d'intention voté prévoit une répartition financière équilibrée : un apport de 27 millions d'euros

pour le Département, de 9 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération de Poitiers et de 4 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais. Pour le financement de la LGV, le Département bénéficiera d'un prêt à taux bonifié indexé sur le taux du livret A (actuellement à 1,75 %) majoré de 1 point. L'emprunt sera contracté pour une durée pouvant aller jusqu'à 50 ans et son remboursement différé de plusieurs années.

L'engagement de l'État pour la modernisation du réseau routier

La négociation menée depuis des mois a abouti à un engagement renforcé de l'État sur les routes nationales de la Vienne dans le cadre du Plan de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI). Outre l'abandon du projet autoroutier Nantes-Poitiers-Limoges, l'Etat va engager de 2009 à 2014 plusieurs dizaines de millions d'euros de travaux dans la Vienne pour favoriser les aménagements des échangeurs dénivelés au Sud de Poitiers sur la RN 10, de la 2x2 voies de la RN147 à Lussac et Lhommaizé et de la déviation de Vouillé par la RN149.





André Sénécheau

Vice-Président,
Conseiller Général du canton de Couhé

“Dans la situation de difficultés économiques que nous connaissons aujourd’hui, il me semble qu’il faut aborder ce grand projet, initié par l’Etat, comme une opportunité en terme d’activité. Des entreprises locales vont en effet être sollicitées pour travailler sur ce chantier. Des salariés vont venir dans la Vienne et vont consommer sur place pendant la durée des travaux. Il ne faut pas prendre le dossier LGV-SEA comme une charge nette. Il faut regarder les retours économiques dont le Département va bénéficier, sans parler, à terme, de l’intérêt en matière d’ouverture vers le sud de l’Europe”.



Jacques Boulas

Conseiller Général du canton de St-Gervais-les-Trois-Clochers

“J’ai conscience de l’intérêt du projet LGV-SEA pour les générations à venir. Il est même certainement indispensable. Mais à quel prix ! Et sous quelles conditions ! Ce sont mes réserves, car il subsiste encore trop d’incertitudes sur l’engagement de l’Etat et de RFF. En ce qui concerne le coût, je tiens à rappeler que dans le contexte de budget contraint qui est celui du Département, 27 millions d’euros remboursés sur 50 ans, c’est l’équivalent d’un point de fiscalité chaque année. Je salue cependant la réponse apportée par l’Etat sur le Châtelleraudais, face à la situation économique difficile qu’il connaît actuellement.”

Henri Colin

Vice-Président,
Conseiller Général du canton de Lençloître



“Dès la première rencontre avec l’ensemble des représentants des collectivités concernées par le tracé LGV-SEA (élus des régions Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées), le Conseil Général de la Vienne a su prendre ses responsabilités et chercher à défendre une option différente : avoir une proposition en cohérence avec nos capacités financières. Les contreparties obtenues autour des moyens consacrés par l’Etat au Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) sont particulièrement positives pour notre Département”.

Francis Girault

Conseiller Général du canton de St-Georges-Les-Baillargeaux



“En dépit des efforts — que nous saluons — de Claude Bertaud dans la négociation difficile qui a opposé les collectivités locales à l’Etat et à RFF pour le financement du tronçon Tours-Bordeaux de la LGV, notre groupe s’est abstenu à l’heure de voter le protocole d’intention. Nous pensons en effet que l’Etat n’a pas apporté les assurances nécessaires au Département, aux Collectivités traversées et aux particuliers concernés pour un accord équilibré, à la hauteur des engagements financiers qu’il sollicite du Conseil Général pendant les 50 prochaines années”.



Guillaume de Russé

Vice-Président,
Conseiller Général du canton de Montmorillon

“Je tiens à saluer le travail remarquable effectué par Claude Bertaud. Il a su faire valoir la voix du Département face à la pression de l’Etat et de RFF. Il a eu le mérite de mettre autour de la table les élus et représentants d’associations de riverains afin de trouver un accord des plus consensuels qui privilégie la défense des intérêts de toutes celles et ceux impactés par le tracé. En tant que Vice-Président chargé des Finances du Conseil Général, j’ai apprécié sa volonté forte de faire accepter par toutes les parties une solution financière répondant aux exigences de nos impératifs budgétaires”.



Gérard Barc

Conseiller Général du canton de Vouneuil-sur-Vienne

Le groupe des élus de gauche a bien évidemment voté à l’unanimité le dossier de la LGV Sud Europe Atlantique, parce que c’est un projet structurant majeur pour les grandes voies de communication à l’échelle européenne. Cet intérêt général supérieur doit s’imposer à toute autre considération. Un accord, fort et solide entre le Département et les Agglomérations de Poitiers et Châtelleraut, a permis de limiter les engagements financiers qui nous étaient demandés par l’Etat et RFF, qui ont trop tendance à se désengager sur les collectivités territoriales.